GROUPE PARTOUCHE

Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance
Au capital de 192.540.680 €uros
Siège social : 141 bis rue de Saussure - 75017 PARIS
RCS PARIS 588 801 464

RAPPORT ANNUEL DE GESTION DU DIRECTOIRE
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 25 MARS 2026

Mesdames, Messieurs, Chers Actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article L225-100 du Code de Commerce, nous vous soumettons un rapport afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 octobre 2025, et de soumettre à votre approbation les comptes dudit exercice et l'affectation du résultat.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

I.- SITUATION FINANCIÈRE ET RÉSULTAT DU GROUPE

1- PRINCIPALES EVOLUTIONS DE PERIMETRE ET D'ACTIVITE

• ACQUISITION D'UN IMMEUBLE AVENUE DE LA GRANDE ARMÉE

Le Groupe a fait l'acquisition, le 15 janvier 2025, d'un immeuble stratégiquement situé au pied de l'Arc de Triomphe, au 10 avenue de La Grande Armée à Paris. Celui-ci fait l'objet de travaux d'envergure avant de pouvoir accueillir, au cours de l'exercice 2025/2026, son club de jeux parisien et le siège social du Groupe.

Cette acquisition a été financée par des emprunts bancaires à hauteur de 60 M€ (50 M€ sur une durée de 15 ans et 10 M€ sur une durée de 6 ans).

• ACQUISITION DU CASINO 50 CROISETTE à CANNES

Le 28 février 2025, Groupe Partouche a acquis, auprès de Jesta Fontainebleau, 80 % des parts de la société Casino Les Princes, devenu depuis Casino Partouche Cannes 50 Croisette. Cette reprise vient ancrer et renforcer la stratégie cannoise du Groupe, en complétant l'offre du Casino Royal Palm au Palm Beach.

• CESSION D'UN ACTIF IMMOBILIER à CANNES

Groupe Partouche a cédé un de ses actifs immobiliers situé à Cannes, rue François Einesy. Cet immeuble, d'une surface de plancher supérieure à 5 000 m2, a abrité le 3.14 Hôtel jusqu'en 2016. Le casino, qui était exploité au rez-de-chaussée, a été transféré début décembre 2024 au mythique Palm Beach, entièrement reconfiguré.

• REFINANCEMENT

Le 16 septembre 2025, Groupe Partouche a refinancé son crédit syndiqué et son PGE à l'aide d'un nouveau crédit syndiqué d'une durée de 6 ans comprenant un prêt de refinancement de 65 M€ et un crédit revolving de 15 M€. Seul le prêt de refinancement a été encaissé, le crédit revolving n'étant pas tiré à date.

• PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Entrée des sociétés Casino Partouche Cannes 50 Croisette, Asso Passion, en lien avec la transformation digitale du groupe et mise en équivalence, de six sociétés dans le cadre de son partenariat avec Bonne Compagnie.

2- SITUATION ET EVOLUTION DE L'ACTIVITE DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE CLOS AU 31 OCTOBRE 2025

- **ACTIVITE DU GROUPE**

Sur l'exercice clos le 31 octobre 2025, le chiffre d'affaires consolidé publié du Groupe Partouche atteint 460,2 M€ contre 434,3 M€ en 2024, en hausse de +6,0 %.

EN M€	2025	2024	VARIATION
Premier trimestre	126,4	118,7	+6,5 %
Deuxième trimestre	106,9	101,9	+4,9 %
Troisième trimestre	114,5	106,7	+7,3 %
Quatrième trimestre	112,4	107,0	+5,1 %
CHIFFRE D'AFFAIRES TOTAL CONSOLIDE	460,2	434,3	+6,0 %

La construction du chiffre d'affaires est détaillée dans le tableau suivant (les montants de PBJ, PNJ et chiffre d'affaires se retrouvent également en note 5.1 « Produits des activités ordinaires » du chapitre 6.2 « Annexe aux comptes consolidés annuels ») :

- **SYNTHESE DE L'ACTIVITE**

EN M€		2025	2024	VARIATION	ÉVOLUTION
	France	146,8	132,1	14,7	11,2 %
	Étranger (1)	38,2	36,8	1,4	3,8 %
PBJ DE CONTREPARTIE ET DE CERCLE		185,1	168,9	16,2	9,6 %
% DU PBJ REEL		24,7 %	23,7 %		
	France	522,6	504,0	18,6	3,7 %
	étranger	40,7	39,5	1,2	3,1 %
PRODUIT BRUT MAS		563,3	543,5	19,8	3,6 %
% **% DU PBJ REEL**		75,3 %	76,3 %		
	France	669,4	636,1	33,3	5,2 %
	Étranger	78,9	76,3	2,6	3,5 %
PRODUIT BRUT DES JEUX (TOTAL)		748,3	712,3	36,0	5,1 %
	France	363,7	342,3	21,3	6,2 %
	Étranger	32,3	31,4	0,9	3,0 %
PRELEVEMENTS GROUPE		395,9	373,7	22,3	6,0 %
	France	54,3 %	53,8 %		
	Étranger	40,9 %	41,1 %		
TAUX DE PRELEVEMENT		52,9 %	52,5 %		

	France	305,7	293,7	12,0	4,1 %
	Étranger (2)	46,6	44,9	1,7	3,8 %
PRODUIT NET JEUX		352,4	338,7	13,7	4,0 %
	France	102,6	93,1	9,5	10,2 %
	Étranger	8,1	5,4	2,7	49,8 %
CA HORS PNJ (3)		110,7	98,5	12,2	12,4 %
	France	(2,9)	(2,9)	0,0	1,4 %
	Étranger				
PROGRAMME DE FIDÉLISATION		(2,9)	(2,9)	0,0	1,4 %
	France	405,4	384,0	21,5	5,6 %
	Étranger	54,7	50,3	4,4	8,8 %
CHIFFRE D'AFFAIRES		460,2	434,3	25,9	6,0 %

(1) *Le PBJ de jeux online de la filiale suisse Casino de Meyrin, qui est le propre opérateur de sa plateforme, est inclus dans les « PBJ de contrepartie et de cercle étrangers » ; il atteint 25,4 M€ en 2025 (contre 23,6 M€ en 2024).*
(2) *Le PNJ de jeux online de la filiale suisse Casino de Meyrin est inclus dans les « PNJ de contrepartie et de cercle étrangers » ; il atteint 16,6 M€ en 2025 (contre 15,5 M€ en 2024*).
(3) Le chiffre d'affaires des jeux online belges est inclus dans le « Chiffre d'affaires hors PNJ » (commission versée dans le cadre du partenariat signé avec Betsson) ; il atteint 2,8 M€ en 2025 (contre 1,5 M€ en 2024)
(3) Hors impact du programme de fidélisation.

- **PRODUIT BRUT DES JEUX (PBJ) DU GROUPE**

Le Produit Brut des Jeux correspond au résultat des différents jeux opérés, après le paiement des gains des joueurs. Il progresse de +5,1 % par rapport à l'exercice 2024 et s'établit à 748,3 M€, contre 712,3 M€ en 2024. Il a profité de la croissance du PBJ de toutes les formes de jeux : machines à sous (+3,6 %) et jeux traditionnels (+9,6 %). La part relative du PBJ des jeux de table électroniques en France et des jeux online en Suisse prend un peu plus de poids dans le PBJ total du groupe (15,0 % en 2025 contre 14,3 % en N-1) au détriment de celui des machines à sous (75,3 % en 2025 contre 76,3 % en N-1), tandis que les jeux physiques restent relativement stables.

PAR AILLEURS, A PERIMETRE CONSTANT, SANS L'ACQUISITION DE CASINO PARTOUCHE CANNES 50 CROISETTE INTERVENUE LE 28 FEVRIER 2025 ET L'OUVERTURE DU CASINO DE COTONOU AU BENIN LE 28 JANVIER 2025, LE PBJ CROIT DE +3,0 % A 734,1 M€ (VS 712,3 M€ EN 2024).

- **ACTIVITE DES JEUX EN FRANCE**

Le PBJ réalisé en France atteint 669,4 M€ contre 636,1 M€ sur l'exercice précédent, en progression de +5,2 % (+33,3 M€). La rénovation de trois des plus importants casinos à Annemasse, Divonne et La Tour-de-Salvagny en 2024 a porté ses fruits puisque leur PBJ a enregistré une progression soutenue de respectivement +20,9 %, +17,7 % et +15,0 %.

Le PBJ des machines à sous progresse de +3,7 % (à 522,6 M€) et celui des jeux traditionnels de +11,2 % (à 146,8 M€), tant sous leur forme non électronique (+12,0 %) qu'électronique (+10,6 %). Par ailleurs, le poids prépondérant de ces derniers représente 59,2 % des jeux traditionnels, contre 59,5 % sur l'exercice précédent.

Cette dynamique est alimentée par une hausse de la fréquentation de +4,9 % tandis que le panier moyen est stable sur l'exercice.

Le parc des machines à sous exploitées au sein des casinos français est en hausse (+3,1 %) et s'élève, à la clôture de l'exercice, à 4 996 unités (incluant les 92 machines à sous du Casino Partouche Cannes 50 Croisette) contre 4 847 unités en 2024, tandis que celui des roulettes anglaises électroniques progresse (+1,3 %) et s'étend à 1 557 terminaux (incluant les 26 terminaux du Casino Partouche Cannes 50 Croisette) contre 1 537 terminaux en 2024.

- **ACTIVITE DES JEUX A L'ETRANGER**

Le PBJ réalisé à l'étranger s'inscrit en hausse de +3,5 % (+2,6 M€). Il se décompose ainsi :

EN M€	2025	2024	VARIATION	%
PBJ casinos physiques	53,5	52,7	0,8	1,5 %
PBJ online - Suisse	25,4	23,6	1,9	7,9 %
PBJ étranger	78,9	76,3	2,6	3,5 %

Le PBJ réalisé à l'étranger s'analyse par la conjugaison de plusieurs facteurs :

• en Suisse : belle progression du PBJ des jeux online de Meyrin (+7,9 % à 25,4 M€) d'une part, et effet de change favorable sur la période (+1,4 M€ sur l'ensemble du PBJ suisse) d'autre part.

• en République du Bénin : ouverture du casino de Cotonou générant un PBJ de 0,6 M€.

- **PRODUIT NET DES JEUX (PNJ)**

Les prélèvements de l'État et des Communes sur le PBJ augmentent de +6,0 % à 395,9 M€ (France et étranger), le taux moyen de prélèvement restant stable à 52,9 %. Depuis le 1er juillet 2025, le taux de la contribution sociale généralisée (CSG) portant sur la fraction de 68 % du PBJ des machines à sous en France a été augmenté de 11,2 % à 11,9 %, amputant le chiffre d'affaires à hauteur de -0,7 M€.
Le Produit Net des Jeux (PNJ) correspond au Produit Brut des Jeux duquel sont déduits les prélèvements des jeux correspondants. Il est une composante du chiffre d'affaires. Le PNJ pour l'ensemble du Groupe s'inscrit à 352,4 M€, en hausse de +4,0 % par rapport à 2024.

- **CHIFFRE D'AFFAIRES HORS PRODUIT NET DES JEUX (HORS IMPACT DU PROGRAMME DE FIDELISATION)**

Le chiffre d'affaires hors produit net des jeux progresse de 12,4 % (+12,2 M€), avec la ventilation suivante :

EN M€	2025	2024	VARIATION	%
Casinos (*)	65,5	55,7	9,8	17,5 %
Hôtels	31,4	31,2	0,3	0,8 %
Autres	13,8	11,6	2,2	18,6 %
CA HORS PNJ	110,7	98,5	12,2	12,4 %

() Le chiffre d'affaires des jeux online de la filiale belge Casino de Middelkerke est inclus dans le chiffre d'affaires hors jeux des casinos, le casino agissant en tant que commissionnaire des revenus de la plateforme opérée par Betsson ; il atteint 2,8 M€ en 2025 (contre 1,5 M€ en 2024).*

Les activités hors jeux des casinos, soit essentiellement la restauration mais également les jeux online du casino de Middelkerke depuis la signature du partenariat avec Betsson courant 2023, progressent de 9,8 M€ sous l'influence du chiffre d'affaires des jeux online du casino de Middelkerke (+1,3 M€), de la bonne performance des casinos de Divonne (+1,5 M€) et de La Tour-de-Salvagny (+1,5 M€) suite aux travaux entrepris, de l'accroissement des droits d'inscription aux tournois de poker (+1,7 M€), de l'impact de la hausse d'activité du casino d'Aix-en-Provence (+1,6 M€) et de la belle amélioration de l'évènementiel à Saint Amand-les-Eaux (+1,2 M€).

Le secteur hôtelier est stable (+0,8 %) dans un contexte touristique en demi-teinte.

Enfin, le secteur « Autres » enregistre une belle hausse (+18,6 %) grâce à la forte progression de l'activité de Plage 3.14 à Cannes (pour mémoire, partenariat noué avec Julien Manival) ouverte sur l'exercice complet contre 4 mois en 2024 en raison de ses travaux d'aménagement (+75,9 % à 5,4 M€).

- **CHIFFRE D'AFFAIRES**

Le chiffre d'affaires total de l'exercice est impacté à hauteur de -2,9 M€ par le programme national de fidélisation de la clientèle, comptabilisé en minoration du chiffre d'affaires (impact - 2,9 M€ en N-1).

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, le chiffre d'affaires consolidé total du Groupe s'inscrit en hausse de +6,0 % (+25,9 M€) pour atteindre 460,2 M€.

3) RESULTATS CONSOLIDES

RESULTAT OPERATIONNEL COURANT/PERFORMANCE SECTORIELLE

Le résultat opérationnel courant (ROC) du Groupe s'établit à 30,8 M€ enregistrant une hausse de +11,1 M€ (+56,6 %) (cf. Présentation sectorielle des activités en note 4.1 du chapitre 6.2 « Annexe aux comptes consolidés annuels »)..Cet agrégat est notamment impacté au niveau du poste « charges de personnel » compte tenu du délai de prescription atteint concernant certaines aides sociales ; le Groupe a rétabli son passif et l'a réduit de 12,2 M€ au 31 octobre 2025, impactant à la hausse son résultat opérationnel courant (se reporter utilement à la Note 1 « Faits Marquants de l'Exercice » du chapitre 6.2 « Annexe aux comptes consolidés annuels).

Le ROC du secteur casinotier atteint 41,0 M€, contre 30,7 M€ en 2024. En termes d'évolution, on notera plus particulièrement les bonnes performances suivantes :

• des casinos d'Aix-en-Provence (+2,1 M€) et de Middelkerke en Belgique (+0,6 M€ hors online) grâce à un important travail mené sur leur structure de charges ;

• des casinos d'Annemasse (+1,8 M€) et de Divonne (+0,7 M€) attestant de la pertinence des travaux réalisés ;

• des casinos de Meyrin (+3,3 M€ hors online), la contribution à la Fondation Meyrinoise ayant été révisée à la baisse depuis le 1er janvier 2025 pour une période de 5 ans dans le cadre de sa nouvelle concession, et Saint Amand-les-Eaux (+1,2 M€) grâce à une activité en hausse ;

• des jeux online de Middelkerke (Belgique), exploités depuis le 29 janvier 2024 (+1,4 M€) qui montent en puissance.

À l'inverse, le Royal Palm (anciennement dénommé Casino 3.14), à Cannes, qui a déménagé sur le site du Palm Beach le 2 décembre 2024 (-3,7 M€) n'a pas encore trouvé la synergie attendue durant la saison estivale avec le Palm Beach.

Le ROC du secteur hôtelier redevient bénéficiaire à 0,9 M€ grâce à la hausse du chiffre d'affaires de +2,4 %.

Enfin, le ROC déficitaire du secteur « Autres » s'établit à -11,1 M€ sur l'exercice, contre -9,8 M€ pour l'exercice précédent, pénalisé par la dotation aux amortissements relative à l'acquisition de l'immeuble avenue de La Grande Armée (-2,1 M€). On notera que le ROC de l'exploitation de Plage 3.14 se redresse grâce à ses travaux d'aménagement entrepris sur l'exercice précédent et à son ouverture sur l'exercice complet contre seulement un peu plus de 4 mois en 2024 (+1,0 M€).

RESULTAT OPERATIONNEL COURANT/ANALYSE PAR COMPOSANTE DE CHARGES

Les charges opérationnelles augmentent de +14,7 M€ à 429,4 M€.

Les achats et charges externes progressent de 5,5 M€ (+3,8 %), principalement impactés par :

• l'augmentation des achats de matières de +1,8 M€ (+4,1 %) notamment en raison de la hausse des achats de solides, liquides et marchandises (+2,7 M€) en parallèle de la hausse du chiffre d'affaires bar et hôtel, partiellement compensée par le recul des dépenses d'énergie à hauteur de 1,1 M€ grâce à la renégociation des tarifs électricité ;

• la hausse des services bancaires (+30,3 %) en raison des commissions relatives à la mise en place du nouveau crédit syndiqué de Groupe Partouche ;

• la progression des charges de sous-traitance (+0,8 M€) du fait de la hausse des charges de nettoyage (+0,3 M€) et d'autres sous-traitance (+0,4 M€) ;

• la progression des charges d'honoraires et assimilés (prestations et partenariats, commissions, cachets…) et en sens inverse, le recul des frais de publicité / marketing lié à une meilleure maîtrise de ce poste et la fin des activités de paris sportifs en ligne.

Les impôts et taxes sont en hausse, passant de 17,6 M€ en 2024 à 18,7 M€ en 2025, soit +6,1 %.

Les charges de personnel s'élèvent à 182,6 M€, en baisse de 0,9 M€ (-0,5 %), en raison notamment de l'extinction du passif social (+12,2 M€, cf. Faits Marquants) ; en neutralisant cet impact favorable, les charges de personnel augmentent de 11,3 M€. Les salaires et charges sociales progressent en effet de 10,4 M€ suite à l'intégration des équipes du Casino Partouche Cannes 50 Croisette (+3,8 M€) et du casino de Cotonou (+0,3 M€), à la montée en puissance des casinos ayant entrepris des travaux d'envergure (Divonne, La Tour-de-Salvagny et Annemasse, pour un total de +2,9 M€), aux extras nécessaires pour les tournois de

poker (+0,5 M€) et à un accord sur les minima conventionnels à compter du 1er février 2025 et du 1er juillet 2025. On notera également la hausse de la participation des salariés de 0,9 M€.

L'évolution des amortissements et dépréciations sur immobilisations, en hausse de +17,5 % à 60,8 M€, reflète les éléments suivants :

• les nouvelles acquisitions et variations de périmètre : immeuble avenue de La Grande Armée (+2,1 M€) et Casino Partouche Cannes 50 Croisette (+0,4 M€) hors impact IFRS 16 ;

• la mise en service au cours de l'exercice d'importants investissements (travaux dans les casinos de La Tour-de-Salvagny pour +1,5 M€, de Divonne pour +1,0 M€ et Annemasse pour +0,3 M€) ;

• le retraitement IFRS 16 pour +2,6 M€, notamment le contrat de location du Casino Partouche Cannes 50 Croisette.

Les autres produits et charges opérationnels courants représentent une charge nette stable de 14,8 M€. Ce poste est impacté par la baisse de la contribution à la Fondation Meyrinoise depuis le 1er janvier 2025 pour une période de 5 ans (-1,5 M€) et par la hausse des redevances (+1,0 M€), notamment liées à des achats de machines à sous.

EBITDA

L'EBITDA, résultat opérationnel courant retraité notamment des amortissements et des provisions (dotations et reprises), est en hausse à 94,4 M€ contre 73,9 M€ sur l'exercice précédent. Il bénéficie de l'impact favorable de la réduction du passif social du Groupe à hauteur de 12,2 M€ après avoir tenu une position prudente depuis la crise sanitaire relative au Covid (se reporter utilement à la Note 1 des annexes aux états financiers « Faits Marquants »). Retraité de cet effet, l'EBITDA s'établit à 82,2 M€, en hausse de 8,4 M€ (+11,2 %) par rapport à N-1.

Le taux de conversion EBITDA/CA s'améliore et passe de 17,0 % en 2024 à 20,5 % sur l'exercice (ou 17,9 % en données retraitées).

RESULTAT OPERATIONNEL NON COURANT

Le résultat opérationnel non courant est un produit de +56,1 M€ contre une perte de -4,4 M€ en 2024. Il prend en compte les évolutions suivantes :

• du poste « autres produits et charges opérationnels non courants » qui est notamment constitué :

 • de l'impact de la cession de l'immeuble dans lequel était exploité l'Hôtel 3.14 jusqu'en octobre 2016 et l'exploitation du casino au rez-de-chaussée avant son transfert au Palm Beach (57,0 M€)

 • des amortissements accélérés pratiqués dans le cadre de travaux de rénovation des établissements du Groupe à hauteur de -0,9 M€ contre -1,4 M€ en N-1 ;

• l'absence de dépréciation des écarts d'acquisition au titre de l'exercice, contre un montant de 3,1 M€ en 2024, correspondant à la valeur résiduelle de l'écart d'acquisition, concernant l'Hôtel 3.14, engendré par la décision de céder les murs sans reprendre l'exploitation de l'hôtel.

RESULTAT OPERATIONNEL ET RESULTAT NET

Compte tenu de ces éléments, le résultat opérationnel de l'exercice est un bénéfice de 86,9 M€ contre 15,2 M€ en 2024.

Le résultat financier représente une charge nette de 6,5 M€ contre 3,3 M€ en 2024. Le coût de l'endettement financier, en hausse de 2,8 M€, suit la progression de l'endettement brut du Groupe et du taux d'intérêt moyen annuel. En outre, les charges financières intègrent la Mark-to- Market relative à la couverture de taux sous forme de swap du financement de l'acquisition de l'immeuble avenue de La Grande Armée pour un montant de -0,4 M€. Et pour finir, les charges financières liées aux dettes de loyers IFRS 16 s'inscrivent en légère hausse de 0,2 M€.

Le résultat avant impôt est un bénéfice de 80,4 M€, contre 11,9 M€ en 2024.

La charge d'impôt (CVAE incluse) du Groupe est une charge de 22,8 M€ contre 7,5 M€ en 2024. Elle comprend une charge d'impôt de CVAE stable de 0,9 M€, et une charge d'impôt sur les bénéfices (impôts différés inclus) de 21,9 M€ contre 6,6 M€ en 2024. La variation est notamment imputable aux bases taxables non récurrentes très significatives générées sur l'exercice (notamment la cession murs Hôtel 3.14 et extinction passif social aides covid) qui ont eu un impact significatif à la fois sur la fiscalité exigible et sur la fiscalité différée :

◦ Impôts exigibles : la charge d'impôt exigible au titre de l'intégration fiscale s'élève à -12,5 M€ en 2025 (contre une charge de -2,7 M€ en 2024), du fait de l'amélioration des résultats des exploitations et de l'effet de la cession d'actif, avec la consommation totale du solde des déficits fiscaux antérieurs ;

◦ Impôts différés : la charge d'impôts différés s'élève à -8,3 M€ en 2025, contre une charge de -2,9 M€ en N-1 ; l'impact principal (-7,5 M€) étant la consommation intégrale sur 2025, des impôts différés actifs résiduels qui avaient été constatés sur les reports déficitaires de l'intégration fiscale du Groupe.

Ainsi, le résultat après impôt s'établit à 57,6 M€ contre 4,4 M€ en 2024.

La quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence s'établit à -4,9 M€ contre -0,4 M€ en N-1. Ce montant résulte notamment de l'impairment enregistré sur le pôle de La Pensée Sauvage suite à la révision de ses perspectives bénéficiaires, et de la mise en équivalence de six nouvelles sociétés dans le cadre du partenariat avec Bonne Compagnie, la société de Julien Manival.

En conséquence, le résultat net est un bénéfice de 52,7 M€, contre 4,1 M€ en 2024. Dans ce résultat net, la part du Groupe représente 51,1 M€ contre 1,1 M€ pour l'exercice précédent.

4) BILAN

L'actif du bilan consolidé enregistre les variations remarquables suivantes :

• Une hausse des actifs non courants de +128,4 M€ en raison notamment :

- de la hausse du poste « immobilisations corporelles » à hauteur de 93,3 M€ résultant des éléments suivants :
 - de l'acquisition de l'immeuble avenue de La Grande Armée (68,6 M€) ;
 - des droits d'utilisation de nouveaux contrats de bail immobilier (Casino Partouche Cannes 50 Croisette pour 11,8 M€ et Casino du Lac de Meyrin en Suisse pour 11,8 M€, suite à la signature d'un avenant rallongeant la durée du bail) ;
 - du volume des investissements, notamment dans le casino de La Tour-de-Salvagny (4,2 M€) et des investissements en cours dans les casinos de Meyrin (6,9 M€), Vichy (4,6 M€), La Ciotat (2,1 M€), ainsi que par la SCI Pietra Tenaga pour ses travaux d'aménagement entrepris dans l'immeuble de La Grande Armée (10,7 M€) ;
 - en sens inverse, de la cession de la valeur résiduelle des murs de l'Hôtel 3.14 (-8,5 M€) ;
- de l'accroissement du poste « autres actifs financiers non courants » à hauteur de 38,4 M€ en lien avec le prêt de 43,0 M€ octroyé par Groupe Partouche à son actionnaire de référence Financière Partouche (dont 7 M€ figurent en Autres actifs courants à la clôture au titre de la première échéance n+1) ;

• Une hausse des actifs courants de 55,1 M€ essentiellement due à une épargne de trésorerie active de +46,9 M€ (se reporter à la note 13.1 « Détail des flux de trésorerie » du chapitre 6.2 « Annexe aux comptes consolidés annuels » pour de plus amples détails).

Au passif, les capitaux propres, intérêts minoritaires inclus, progressent de 45,5 M€ et s'établissent à 410,5 M€ après résultat bénéficiaire de l'exercice de 52,7 M€.

La dette financière augmente de 121,0 M€ (part courante et non-courante) sous l'effet conjugué des principaux éléments suivants :

• la mise en place du nouveau crédit syndiqué pour 65,0 M€, et en sens inverse le règlement de sa première échéance trimestrielle à hauteur de 2,7 M€ ;

• ayant notamment permis le remboursement anticipé du capital restant dû de l'ancien crédit syndiqué 2019, de la ligne de crédit révolving tirée sur l'exercice et du PGE (respectivement -21,7 M€, -10,0 M€ et -8,2 M€ incl. échéances normales 2025) ;

• la mise en place du financement pour l'acquisition de l'immeuble avenue de La Grande Armée à hauteur de 60,0 M€, et en sens inverse le règlement des trois premières échéances trimestrielles pour 3,2 M€ ;

• la mise en place de nouveaux crédits pour 37,5 M€ ;

• et en sens inverse le remboursement des autres emprunts bancaires pour -21,0 M€ ;

• l'impact net du traitement des contrats de location selon la norme IFRS 16 pour +14,8 M€ (notamment en augmentation, les souscriptions de nouveaux contrats immobiliers retrouvés en contrepartie de l'augmentation des droits d'utilisation positionnés en actifs non courants, et en diminution le paiement des échéances des « dettes de loyers » au titre de l'exercice).

La structure financière du groupe peut être appréciée à l'aide du tableau suivant, construit en conformité avec les termes du nouveau contrat du crédit syndiqué reprenant la même notion que le précédent contrat, à savoir selon l'ancienne norme IAS 17, c'est-à-dire avant application de la norme IFRS 16 (seuls les crédits-baux immobiliers sont inclus dans le calcul de l'Effet de Levier) :

EN M€ AU 31 OCTOBRE	2025	2024
Capitaux propres	410,5	365,0
EBITDA Consolidé (*)	76,5	60,0
Endettement brut (**)	290,1	185,5
Trésorerie nette des prélèvements (***)	126,2	81,4
Endettement net (***)	163,9	104,1
Ratio Endettement net / Capitaux propres (« gearing »)	0,4x	03x
RATIO ENDETTEMENT NET / EBITDA CONSOLIDE (« EFFET DE LEVIER ») (*)**	2,1x	1,7x

(*) L'EBITDA consolidé utilisé pour le calcul de l'« effet de levier » est calculé sur une période de 12 mois glissants, selon l'ancienne norme IAS 17 (c'est-à-dire avant application de la norme IFRS 16). (**) La notion d'endettement brut comprend les emprunts obligataires, les emprunts bancaires et crédit-baux retraités selon l'ancienne norme IAS 17, les intérêts courus, les emprunts et dettes financières divers, les concours bancaires et les instruments financiers. (***) Se reporter à la note 9 « Financement et instruments financiers » du chapitre 6.2 « Annexe aux comptes consolidés annuels »

5) ÉVÈNEMENTS RÉCENTS ET PERSPECTIVES :

BERCK

Notre filiale exploitant le casino de Berck-sur-Mer a renoncé à candidater pour la poursuite de son exploitation après le 1er janvier 2026, en raison de la prétention du maire de Berck-sur-Mer à s'approprier l'immeuble du casino qui appartient à Groupe Partouche SA, sur la base d'une interprétation extensive de la théorie des biens de retour développée par le Conseil d'État. Le juge civil, gardien de la propriété privée, a été saisi par Groupe Partouche pour faire respecter ses droits de tiers au contrat de concession de casino.

CLUB DE JEUX PARISIEN

Au cours du printemps 2026 et suite à des travaux d'envergure, le club de jeux parisien va déménager de sa localisation actuelle rue de Berri pour l'immeuble stratégiquement situé avenue de La Grande Armée. Il augmentera ainsi sa surface de jeux significativement, de 300 m² à plus de 3 300 m². Cet immeuble accueillera également le siège social de Groupe Partouche.

EXPLOITATIONS

Dans le cadre du renouvellement de sa DSP, le casino de Vichy procède à la rénovation de l'ensemble de son établissement. Au-delà de la simple rénovation du bâtiment, ces travaux ont pour ambition de moderniser et de rehausser les prestations offertes par cet établissement emblématique. La surface de jeux sera étendue de 450m² à 720m². La livraison est prévue pour fin mai 2026.

Un programme complet de réaménagement des espaces du Casino Partouche Cannes 50 Croisette est engagé. Il concerne l'ensemble du parcours client, depuis l'entrée jusqu'aux salles de jeux, avec une montée en gamme des prestations. La première phase du chantier devrait s'achever avant le festival de Cannes, fin mai 2026, et l'ensemble des travaux, fin juin 2026.

La rénovation des casinos de Saint Amand-les-Eaux et de Forges-les-Eaux devrait également débuter au début de l'exercice 2026/2027.

La rénovation du parc des établissements du Groupe se poursuivra donc au cours de l'exercice 2025/2026. Groupe Partouche se concentrera particulièrement sur le suivi de ces projets et sur les mesures d'adaptation nécessaires afin de préserver la rentabilité opérationnelle du Groupe. Fort d'un outil rénové et performant, le Groupe sera ainsi armé pour profiter au mieux de l'évolution favorable de son environnement économique.

6-DESCRIPTION DES PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES ET INDICATIONS SUR L'UTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La description des principaux risques et incertitudes sont décrits au chapitre 2 « Facteurs de risques » du document d'enregistrement universel du Groupe Partouche 2025.
Concernant les indications à fournir sur l'utilisation des instruments financiers, voir chapitre 2.3.2 « Le risque de taux d'intérêts » du document d'enregistrement universel du Groupe Partouche 2025.

7-ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Le groupe Partouche n'a pas d'activité en matière de recherche et développement dans ses activités casinos et hôtels. Néanmoins, sa filiale Appolonia concentre ses moyens pour développer les systèmes d'informations dédiés aux casinos dans un souci constant de l'amélioration de la relation client et d'optimisation des coûts.

8-PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL

Le personnel ne détient aucune action dans le capital de la société dans le cadre d'un plan d'épargne entreprise, selon la définition de l'Article L.225-102 du code de commerce au dernier jour de l'exercice soit au 31 Octobre 2025.

9-REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL

Cf. Chapitre 7.3.2.1 « Répartition du capital et des droits de vote » du document d'enregistrement universel du Groupe Partouche 2025.

10-SANCTIONS ANTICONCURRENTIELLES

Il n'existe aucune sanction anticoncurrentielle dans le domaine d'activité de la société.

11-INFORMATIONS SUR LA DURABILITE ET NOUVELLES OBLIGATIONS ISSUES DE LA DIRECTIVE CORPORATE SUSTAINABILITY REPORTING DIRECTIVE (CSRD) (ART. L232-6-3 DU CODE DE COMMERCE)

En vertu des dispositions du code du commerce, nous avons établi un rapport de durabilité présentant l'analyse et la performance extra financière . Ce rapport est présenté au Chapitre 4 du document d'enregistrement universel 2025.

Les informations contenues dans le Chapitre 4.1 du document d'enregistrement universel font l'objet, conformément à la loi d'une vérification réalisée par la société QUALICONSULT, organisme tiers indépendant agrée, qui délivrera son rapport courant février 2026.
En effet ; Qualiconsult émettra un rapport sur la certification des informations en matière de durabilité et de contrôle des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 du Groupe Partouche, relative à l'exercice clos le 31 octobre 2025.
L'audit du rapport de durabilité du groupe se déroule entre le 28 octobre et le 6 février 2026, et porte sur la revue du modèle d'affaires, du référentiel de reporting, de la liste des impacts, risques, et opportunités ainsi que les politiques, les actions, résultats et KPI associés, enfin à une revue de cohérence du rapport.

Il a porté sur les thématiques suivantes :
- Environnement : changement climatique, ressources hydriques, gestion des déchets
- Social : personnel de l'entreprise, jeu responsable
- Gouvernance : conduite des affaires, relation fournisseurs, corruption, lutte contre le blanchiment et financement du terrorisme, pratiques de paiement
- Autres : ancrage territorial, soutien à la vie culturelle et associative

Ils ont formulé les recommandations suivantes :
- Fiabiliser les données
- Changer la fréquence de reporting
- Améliorer le processus de contrôle interne
- D'être vigilant sur les données des gros sites.

Au terme de leurs travaux, les auditeurs ont constaté la qualité du travail réalisé par les sociétés du groupe, la disponibilité et la réactivité des collaborateurs qu'ils ont rencontré lors de l'audit.

Ils ont relevé que Groupe Partouche est fortement engagé et impliqué sur l'ensemble des thématiques RSE, et que de nombreux engagements ont été pris en 2025.

Les prochaines échéances de déclaration de données RSE selon la CSRD vont permettre de renforcer la maturité des processus et de systèmes de management mis en place et de s'inscrire dans une trajectoire d'amélioration constante des performances et des résultats.
Sur la base des échanges avec la direction, l'OTI a conclu qu'il n'a pas relevé d'erreurs, omissions, incohérences importantes concernant le respect des exigences de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852, cette conclusion sera reportée dans son rapport de vérification des informations de durabilité (se reporter au Chapitre 4 du document d'enregistrement universel 2025)…

12-RISQUES FINANCIERS LIES AUX EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET MESURES PRISES POUR LES REDUIRE EN METTANT EN ŒUVRE UNE STRATEGIE BAS-CARBONE.

Les risques financiers liés aux effets du changement climatique et les mesures prises pour les réduire en mettant en œuvre une stratégie bas-carbone sont présentés au chapitre 4 du document d'enregistrement universel 2025.

13-PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES (CIGR) MISES EN PLACE PAR LA SOCIETE, RELATIVES A L'ELABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIERE

L'un des objectifs principaux du contrôle interne est de contribuer à l'assurance que l'information comptable et financière et en particulier les comptes consolidés et sociaux reflètent de façon sincère et objective la situation patrimoniale et l'activité du Groupe et fournissent une identification et une appréciation raisonnable des risques éventuels de toute nature auxquels il est susceptible de faire face.

Les organes de la comptabilité

La direction de la comptabilité organise et planifie l'ensemble des travaux comptables ce qui lui permet d'obtenir une consolidation fiable et cohérente des données ; cela est facilité par l'utilisation de normes et procédures comptables Groupe et d'un processus normalisé d'arrêté des comptes du Groupe et donc applicable aux sociétés d'exploitation du périmètre de consolidation.
En effet, un des objectifs des procédures de contrôle interne mises en place par Groupe Partouche SA, société-mère tête de groupe, est de s'assurer de la fiabilité des comptes consolidés. Des procédures spécifiques portent sur l'élaboration de la consolidation des comptes par le service dédié du siège de Groupe Partouche.
L'ensemble des traitements de consolidation est réalisé au siège sur la base des informations semestrielles et annuelles communiquées par les responsables comptables des filiales.

Un échange d'informations et une communication régulière sont assurés avec les responsables des filiales, ce qui permet une anticipation de toutes les opérations particulières de la période qui toucheraient les filiales.

Un suivi est opéré sur l'état d'avancement des comptabilités, l'homogénéité des traitements comptables et autres éléments indispensables à la maîtrise de l'information des filiales du périmètre.

Nous pouvons détailler les différentes séquences d'élaboration des états financiers consolidés en mentionnant les principaux contrôles opérés.

La définition du périmètre des sociétés consolidées est réalisée par le suivi des participations détenues par l'ensemble des sociétés du Groupe et validée conjointement avec l'information détenue par le service juridique central du Groupe.

L'évolution des référentiels de consolidation est appréhendée par un suivi permanent des règles régissant l'élaboration des états financiers consolidés, et ce avec l'éventuel concours de conseils extérieurs spécialisés. Ceci permet la mise en œuvre de travaux d'homogénéisation, de mise aux normes des règles Groupe, et de mise en conformité du système d'information avec l'appui des consultants de l'éditeur du système.

Le service consolidation s'assure, à réception des liasses de consolidation des filiales, du respect des règles comptables Groupe, qui permet de garantir l'homogénéité de la présentation des états financiers.

Les filiales disposent, d'une part d'une notice de consolidation pour la production des liasses de consolidation et qui présente les travaux de consolidation à travers les documents et procédures de remontées des informations, et d'autre part des informations de clôture, constituées par le planning des opérations de consolidation et par les informations spécifiques à chaque arrêté.

Enfin, le département financier réalise une veille normative sur tous les sujets susceptibles d'avoir un impact sur les comptes consolidés et centralise à son niveau les sujets remontés des filiales pour analyse technique et prise de décision sur le traitement comptable.

Un plan de comptes aux normes du Groupe est utilisé par les unités d'exploitation, en adéquation avec les dispositions spécifiques

relatives à la comptabilité générale des casinos.

Des notes de procédures sont établies par la direction comptable du Groupe à destination des filiales, notamment en raison des spécificités comptables du secteur d'activité.

Ces dispositions permettent d'homogénéiser l'information comptable transmise à Groupe Partouche SA. La direction comptable du Groupe organise et planifie les travaux d'arrêtés des comptes sociaux de Groupe Partouche SA, et élabore un dossier de contrôle annuel et semestriel.

Elle assure le recensement et vérifie la réciprocité des opérations intra-groupe.

Groupe Partouche SA gère et pilote dans une application spécifique dédiée à l'intégration fiscale, le calcul et le suivi de l'impôt Groupe.

Pour les sociétés intégrées fiscalement, les services du siège effectuent un contrôle des états fiscaux établis par les experts comptables.

L'information financière du Groupe est directement issue des progiciels intégrés de comptabilité et de gestion étant précisé que ce dernier repose techniquement sur une base de données unique.

Cela permet au siège de suivre l'évolution de la comptabilité sur son lieu de saisie en temps réel et son intégration une fois par mois vers le progiciel de gestion (reporting).

Le service de consolidation du siège bénéficie d'une expertise continue acquise depuis l'élaboration des premiers comptes consolidés de Groupe Partouche SA.

Les responsables administratifs et financiers des unités d'exploitation ont pour mission d'élaborer les liasses de consolidation, base de l'information comptable et financière transmise au service de consolidation.

Le système d'information utilisé pour l'élaboration de la consolidation est un des produits standards de référence du marché dont la qualité est reconnue. Quelques paramétrages se sont avérés nécessaires pour satisfaire au besoin spécifique du Groupe, et ont été effectués exclusivement par l'éditeur.

La collecte des informations des filiales est assurée par le biais de modules centralisés du système d'information.

Ces modules sont sécurisés, les filiales n'ayant accès qu'aux données de la période d'arrêté, sans pouvoir ne modifier aucun paramétrage.

Les informations comptables arrêtées par les filiales sont interfacées depuis les systèmes d'information comptable vers le système d'information de consolidation centralisé.

L'élaboration de l'information et la communication financière et comptable est assurée par la direction financière.

La direction comptable de Groupe Partouche coordonne et supervise l'organisation de ses services comptables.

Comme ses unités d'exploitation, Groupe Partouche SA utilise un système d'information comptable uniforme.

L'ensemble des systèmes d'exploitation comptables, financiers et de gestion du Groupe font l'objet d'une évolution régulière répondant à des exigences continues du Groupe en matière de fiabilité et de maitrise des données financières.

Une série de contrôles a été mise en place au sein de la plupart des filiales, et en particulier au sein de toutes celles qui exploitent un casino, afin de vérifier les principaux risques inhérents à l'exercice de l'activité et pouvant affecter le processus d'établissement des comptes et les incidences financières qui en résultent.

Il s'agit notamment de contrôles sur l'enregistrement du chiffre d'affaires mensuel, le suivi des investissements, le suivi du recouvrement, le suivi des achats et le contrôle de l'information financière qui remonte de l'ensemble des filiales.

Ces contrôles réalisés mensuellement par l'ensemble des intervenants de la direction comptable et financière des filiales et du Groupe sont de nature à identifier d'éventuels dysfonctionnements.

En dehors des contrôles à proprement parlé, le Groupe veille bien entendu à la formation continue des collaborateurs financiers aux techniques de contrôle modernes et adaptées à l'évolution des exigences du Groupe en la matière.

Enfin, le Groupe assure une évaluation régulière des points de contrôle interne pour vérifier la pertinence des modèles en termes de fiabilité et de sécurité des données financières, garantissant la maîtrise des risques de défaillances de ces contrôles.

Le Groupe procède à un reporting mensuel de ses comptes et à une clôture semestrielle.

Les principaux contrôles mensuels effectués en comptabilité sont les suivants :

- La tenue régulière de la comptabilité ;
- L'équilibre et le contenu des comptes courants entre Groupe Partouche SA et les autres entités du Groupe sont vérifiés par la comptabilité du siège ;
- Les rapprochements bancaires ;
- L'enregistrement correct du chiffre d'affaires.

Par ailleurs, les principaux contrôles effectués par la direction financière sont les suivants :

- La réciprocité des comptes courants à un niveau Groupe est vérifiée ;
- L'analyse mensuelle des résultats des sociétés d'exploitation ;
- Des analyses plus complètes du bilan sont effectuées en avril et en octobre lors de l'arrêté des comptes semestriels et annuels, et une analyse approfondie de tous les postes du bilan, hors bilan et tableau de financement est réalisée et publiée à cette occasion.

En collaboration avec les directions comptables et financières sont effectués mensuellement les contrôles suivants en vue d'assurer la préservation des actifs :

- analyses des marges opérationnelles ;
- analyses des variations budgétaires ;
- analyses des ratios et des coûts ;
- analyse des investissements ;
- analyse du résultat financier ;
- analyse de l'endettement net.

Les organes de gestion

Les services de gestion du siège de Groupe Partouche SA sont les organes de coordination et du contrôle de gestion du Groupe.

Ils s'appuient sur les contrôleurs qui, au sein des filiales, ont la charge de l'élaboration et du suivi des budgets et reporting de leur unité d'exploitation.

Les procédures de contrôle et de suivi des risques mises en place sont les suivantes :

- **Un process budgétaire**

L'ensemble des informations utilisées, dans le processus budgétaire, est traité par un système d'information de référence sur le marché. Cet outil est fondé sur un référentiel unique applicable à l'ensemble des unités, ce qui assure l'homogénéité de l'information. Les unités disposent de modules de saisie centralisés qui alimentent une base de données unique pour le Groupe.

Cette base garantit la fiabilité et la traçabilité des données, grâce notamment à des contrôles et des validations automatisées des données, et d'un ensemble des contrôles spécifiques au métier.

Le process budgétaire est un bon outil de contrôle interne permettant l'analyse des flux financiers.

- **Un reporting mensuel**

À chaque fin de mois, il est fait un reporting à la direction générale. Au cours d'une réunion, les directions concernées présentent l'activité du mois. Une analyse globale du résultat au niveau des sociétés d'exploitation est également réalisée. Ces informations extraites du progiciel de gestion du Groupe sont issues de la comptabilité.

La procédure budgétaire développée par Groupe Partouche SA permet de disposer, pour les unités d'exploitation, de comptes d'exploitation prévisionnels et d'un budget d'investissements.

Les principales étapes du processus budgétaire s'inscrivent dans les séquences suivantes :

- Élaboration en août par les unités d'exploitation de leur budget annuel mensualisé et de leur budget d'investissements ;
- Présentation en septembre et octobre, par les directeurs d'exploitation, des budgets auprès du comité budgétaire, donnant lieu aux ajustements finaux. Une actualisation des budgets peut être opérée en cours de période de référence en cas de modification structurelle des conditions d'exploitation d'une unité. Des indicateurs spécifiques sont définis et des états de synthèse sont élaborés à partir des informations budgétaires afin d'optimiser les analyses.

L'ensemble de ces informations permet d'assurer le suivi, le contrôle et le pilotage des exploitations par leur utilisation des données issues de la procédure de reporting financier et de gestion. La procédure de reporting est fondamentale pour le contrôle des informations comptables, financières et de gestion. Elle permet de disposer par ailleurs d'indicateurs de performance.

Le reporting de remontée des comptes d'exploitation et des investissements engagés permet d'avoir connaissance des éléments détaillés sur la marche opérationnelle des unités. L'analyse de ces données permet d'engager des actions concertées afin d'assurer l'atteinte des objectifs fixés.

Les organes de la trésorerie et des financements

La direction de la trésorerie et des financements de Groupe Partouche, centralisée au siège a pour mission de garantir la sécurité, la transparence et l'efficacité des opérations de trésorerie et de financement.

Elle a en charge de :

- gérer les ressources financières (financement et placement) afin d'assurer les liquidités du Groupe ;
- assurer le contrôle des charges financières ;

- gérer les flux ;
- quantifier et couvrir les risques financiers ;
- assurer le suivi de la relation bancaire ;
- intervenir comme support auprès des filiales dans leurs choix de gestion et le financement des nouveaux projets.

Afin d'assurer ces missions, les services de la trésorerie et des financements ont défini des règles et procédures Groupe telle qu'une procédure relative aux signatures autorisées sur les comptes bancaires pour limiter les risques de fraude.

Des reportings réguliers hebdomadaires et mensuels permettent d'informer la direction générale du niveau d'endettement et de liquidité du Groupe tant actuel que prévisionnel, du suivi des risques, du délai des opérations de couverture, de l'état de la relation bancaire, etc.

La communication financière

Les services assurant la communication financière sont placés sous la hiérarchie de la directrice financière. Ils sont installés au siège et en charge de communiquer aux marchés financiers la stratégie et les résultats de la société.

Chaque année, il est établi un échéancier récapitulatif de l'ensemble des obligations périodiques de la société en matière de communication financière au marché et aux institutions règlementaires et boursières.

Cet échéancier précise la nature et l'échéance de chaque obligation périodique.

Cet échéancier est diffusé en interne aux équipes concernées.

Les procédures relatives au contrôle de l'information financière et comptable reposent sur :

- les contrôles financiers mensuels de l'ensemble des informations comptables et financières par les directions financières opérationnelles et de la trésorerie ;
- la vérification des comptes par les commissaires aux comptes des informations données dans les rapports semestriels et annuels ;
- enfin, la directrice financière, responsable de la communication financière, identifie les obligations légales et règlementaires applicables en matière de communication sur les risques en collaboration avec les services juridiques.

14-PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS PROPRES

Cf. Chapitre 7.3.1.3 du document d'enregistrement universel 2025 de Groupe Partouche S.A.

Depuis l'assemblée générale du 24 avril 1998, la société s'est dotée d'une autorisation visant au rachat chaque année d'actions propres en application des dispositions de l'article L.22-10-62 du Code de commerce.

L'assemblée générale ordinaire annuelle du 26 mars 2025 a de nouveau autorisé le Directoire, pour une durée de dix-huit mois, à acquérir des actions de la société, précisant les modalités et les limites de ces rachats.

Il a en particulier été décidé que ces acquisitions ne pourraient être réalisées qu'en vue :

- d'être annulées en tout ou partie, le directoire ayant par ailleurs été autorisé à réduire le capital social ;
- de leur attribution aux salariés et/ou aux mandataires sociaux de la société et/ou des sociétés qui lui sont liées ou lui seront liées, dans les conditions définies par la loi, et selon toute formule permise par la loi, notamment dans le cadre des attributions d'actions visées par l'article L.22-10-62 du Code de commerce ;
- de leur conservation en attente d'une remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- de favoriser la liquidité et la régularité des cotations de l'action dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement et conforme à la charte de déontologie admise par l'Autorité des marchés financiers.

Nous demandons à votre assemblée de renouveler ces autorisations pour une nouvelle durée de 18 mois, soit jusqu'au 25 septembre 2027.

15-DELAIS DE PAIEMENT

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions des Articles L. 441-6-1 alinéa 1 et D. 441-4 du Code de commerce, le tableau mentionnant les informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients **(annexe 1).**

16-INFORMATION SUR LES OPERATIONS REALISEES PAR LES DIRIGEANTS SUR LEURS TITRES

(cf. chap.3.1.2.2 du document d'enregistrement universel)

Il n'existe aucune restriction acceptée par les membres d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou en tant que membre de la direction générale concernant la cession, dans un certain laps de temps, de leur participation dans le capital social de l'émetteur.

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2025 les membres du Directoire ou du Conseil de surveillance n'ont acquis aucune nouvelle action.

17- DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ont enregistré des dépenses non déductibles fiscalement (article 39-4 du C.G.I.) pour un montant de 24 110€.

II.- FILIALES ET PARTICIPATIONS

Cf. le document d'enregistrement universel du Groupe Partouche 2025, Chapitre 6.5 note 3 « Liste des filiales et participations au 31/10/2025 », et le Chapitre 6.5 note 2.3 « Notes sur les participations » qui décrit les principaux mouvements de l'exercice.

III.-. SITUATION FINANCIERE DE LA SOCIETE- RESULTATS-AFFECTATION

1. Examen des comptes sociaux de la société holding GROUPE PARTOUCHE SA et résultats

(Cf. Chapitre 5.2 du document d'enregistrement universel 2025)

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1er novembre 2024 au 31 octobre 2025.

Le chiffre d'affaires de l'exercice à 12,9 M€ est essentiellement constitué des redevances versées par les filiales qui représentent 11,6 M€.

Les produits d'exploitation s'élèvent à 15,0 M€ contre 14,6 M€ en 2024 et les charges d'exploitation à 27,1 M€ contre 25,5 M€ en 2024.

Le résultat d'exploitation est une perte de -12,1 M€, contre -10,9 M€ en 2024.

Le résultat financier est une perte de -14,6 M€ contre un bénéfice 21,6 M€ en 2024. Il est notamment composé (i) de 4,1 M€ de produits de dividendes versés par les filiales (contre 17,5 M€ en 2024), (ii) de l'impact net des dotations et reprises de provision pour dépréciation des titres de participation et des courants des filiales, qui traduisent les dépréciations et opérations de recapitalisation, cessions, etc., propres à chaque exercice et représentent une charge nette de 15,4 M€ en 2025 (contre un produit de 8,5 M€ en 2024), (iii), des produits d'intérêts et assimilés pour 9,0 M€, globalement stables, et en sens inverse (iv) des charges d'intérêts et assimilés (12,3 M€ en 2025, contre 13,2 M€ en 2024).

Le résultat exceptionnel est un bénéfice de 38,7 M€ qui s'explique essentiellement par la plus-value de cession des murs de l'Hôtel 3.14 à Cannes (contre une perte de -30,7 M€ en 2024)Au titre de la convention d'intégration fiscale, la société a enregistré, pour l'exercice clos au 31 octobre 2025, un produit d'impôt de 2,5 M€, résultant d'une part d'une économie d'impôt de 15,4 M€ (neutralisation impôt filiales), et d'autre part d'une charge d'impôt de l'intégration fiscale de 12,9 M€ en raison du mécanisme de limitation de l'utilisation des reports déficitaires.

Compte tenu de ces éléments, le résultat net de l'exercice est un bénéfice de 14,5 M€, contre une perte de -10,0 M€ en 2024.

À l'actif du bilan, l'actif net immobilisé s'élève à 700,3 M€, en augmentation de 21,2 M€ compte tenue du prêt octroyé à Financière Partouche à hauteur de 43,0 M€ partiellement compensé par la sortie des immobilisations du 3.14 hôtel suite à sa cession et l'actif circulant atteint 209,7 M€, en hausse de 74,7 M€, en raison de la hause des autres créances pour (+30,7 M€) composé des créances intragroupe en compte courant, vis-à-vis des filiales d'une part, et de la hausse des placements (+28,9 M€) et des disponibilités (+15,2 M€) d'autre part, qui s'expliquent par la cession des murs de l'Hôtel 3.14 à Cannes ainsi que par le refinancement du crédit syndiqué.

Au passif, les capitaux propres sont en hausse de 11,4 M€ et atteignent 400,9 M€, du fait du résultat de l'exercice (+14,5 M€) et d'une distribution de dividendes (impact -3,1 M€).

Les emprunts et dettes bancaires augmentent de 40,8 M€ par rapport à 2024 en lien notamment avec (1) la mise en place du crédit syndiqué dont 65,0 M€ au titre du prêt de refinancement ont été encaissés, permettant notamment le remboursement anticipé du

capital restant dû de l'ancien crédit syndiqué 2019, de la ligne de crédit révolving tirée sur l'exercice et du PGE (respectivement -21,7 M€, -10,0 M€ et -8,2 M€ incl. échéances normales 2025) et (2) la souscription d'un prêt corporate de 10,0 M€ dans le cadre du financement de l'acquisition de l'immeuble avenue de La Grande Armée.

.Le capital restant dû au titre de la dette bancaire au 31 octobre 2025 s'élève à 71,8 M€, en sus des 35,0 M€ de dettes d'emprunts obligataires remboursables in fine.
Les autres dettes progressent de 34,6 M€ notamment en raison de l'augmentation des dettes intragroupe en compte courant, vis-à-vis des filiales

Proposition d'affectation du résultat :

Résultat 31/10/2025 en euros	**14 519 090€**
Affectation à la réserve légale	725 955€
A la distribution de dividendes aux Actionnaires, la somme de Soit, 1,25€ par action	12 033 793€
Affectation au compte report à nouveau	1 759 342€
Après affectation, le report à nouveau sera de	**109 910 979€**

Nous vous rappelons, conformément à la loi, le montant des dividendes versés au titre des trois derniers exercices précédents :

	Exercice clos au 31/10/2022	Exercice clos au 31/10/2023	Exercice clos au 31/10/2024
Nombre d'actions	9.627.034	9.627.034	9.627.034
Dividende par action	0,32 €	0,32 €	0,32 €

Proposition d'une distribution de dividende prélevé sur le bénéfice de l'exercice :

Nous vous proposons en outre de procéder à une distribution de dividendes d'un montant de 12 033 793 €, qui sera prélevé sur le bénéfice de l'exercice, soit 1,25€ par action sur la base d'un nombre d'actions de 9.627.034.

Ces dividendes seront soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) au taux de 31,4%, décomposé comme suit :

- Un taux forfaitaire d'impôt de 12,80%. Il est rappelé que les contribuables modestes peuvent demander à être dispensés de ce prélèvement de 12,8%, il s'agit des personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à : 50.000 € pour les célibataires, divorcés ou veufs, 75.000 € pour les couples soumis à imposition commune.
 La demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité du contribuable, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du versement. Elle prend la forme d'une attestation sur l'honneur par laquelle le contribuable indique à l'établissement payeur que son revenu fiscal de référence figurant sur l'avis d'imposition établi au titre des revenus de l'avant-dernière année, le paiement est inférieur selon le cas à 50.000 € ou 75.000 € (CGI art. 242 quater).
- Prélèvements sociaux au taux de 18,60%, opérés à la source.

IV.- CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 225-86 DU CODE DE COMMERCE

Compte tenu des dispositions de l'ordonnance n°2014-863 du 31 juillet 2014 sur les conventions règlementées, nous vous demandons :

D'approuver les conventions suivantes autorisées par le conseil de surveillance au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2025 et suivies d'effet au cours de l'exercice échu :

- Par le conseil de Surveillance du 10 juin 2025

autorisation de renouveler pour une durée d'un anle contrat de prestation de services conclu avec la SAS ATELIER DE PANAME. Convention soumise aux dispositions de l'article L225-86 du code de commerce, madame Salomé PARTOUCHE, membre du Conseil de Surveillance de Groupe Partouche, exerçant également les fonctions de Présidente de la SAS ATELIER DE PANAME.

..

- Par le conseil de Surveillance du 10 juin 2025

Autorisation de signer un avenant afin de renouveler pour la même durée (un an) le contrat de conseil en gestion conclu avec la société SHAL&CO, qui viendra à échéance le 30 juin 2025. convention soumise aux dispositions de l'article L225-86 du code de commerce.

- Par le conseil de Surveillance du 8 juillet 2025

Autorisation de conclure un contrat de prêt entre la SA GROUPE PARTOUCHE et la SA FINANCIERE PARTOUCHE, convention soumise aux dispositions de l'article L225-86 du code de commerce.

- Par le conseil de Surveillance du 1er octobre 2025

Autorisation de signer un contrat de gardiennage et sécurité du domicile à Cannes de Monsieur Patrick PARTOUCHE, Président du Conseil de surveillance, et de sa famille avec la SAS SENTINELLE SECURITY GUARD, en lieu et place l'ancien contrat, et au même prix, à compter du 1er octobre 2025 (pour mémoire, l'Assemblée avait approuvé la prise en charge par GPSA des frais de surveillance du domicile personnel de Patrick PARTOUCHE à compter du 1er juillet 2018 compte tenu de l'association de son image à celle de Monsieur Patrick PARTOUCHE et des fonctions clés occupées par ce dernier), convention soumise aux dispositions de l'article L225-86 du code de commerce.

<u>Les conventions autorisées et conclues au cours des exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice échu</u>

- Autorisation de la tacite reconduction des conventions d'intégration fiscales conclues entre la société et ses filiales qui sont venues à échéances le 31 octobre 2024 et ont été reconduites pour une période de 5 ans soit jusqu'au 31 octobre 2029.
- Bail de sous-location portant sur la location par Groupe Partouche SA des locaux de son siège social, conclu avec la filiale Partouche Immobilier pour une durée de 12 ans, moyennant le versement d'un loyer annuel hors charges et hors taxes de 787 000 euros (autorisée par le conseil de surveillance du 10 décembre 2019).
- Activation de la clause de retour à meilleure fortune relative à la convention d'abandon de créance de la Société du Grand Casino de Cabourg, à hauteur de 35 174 euros sur l'exercice pour le solde de l'engagement.
- Activation de la clause de retour à meilleure fortune relative à la convention d'abandon de créance de la Société du Casino de la Tremblade, à hauteur de 303 597 euros sur l'exercice. Au 31 octobre 2025, le solde de la créance n'ayant pas encore donné lieu à exécution de la clause de retour à meilleure fortune avec cette société, s'élève à 189 919 euros.
- Activation de la clause de retour à meilleure fortune relative à la convention d'abandon de créance de la S.A.S Grand Casino du Havre, à hauteur de 777 956 euros sur l'exercice. Au 31 octobre 2025, le solde de la créance n'ayant pas encore donné lieu à exécution de la clause de retour à meilleure fortune avec cette société, s'élève à 17 725 911 euros.

<u>Les conventions sans exécution au cours de l'exercice échu</u>

- Convention de gestion centralisée de trésorerie avec Financière Partouche, la S.A. Financière Partouche ayant été autorisée à participer à la convention de gestion centralisée de la trésorerie des sociétés du Groupe avec Groupe Partouche S.A. ;
- Avec la Société du Casino de Contrexéville : clause de retour à meilleure fortune sur un abandon de créance d'un montant de 403 464 euros ;
- Avec le Casino de la Trinité : clause de retour à meilleure fortune sur un abandon de créance d'un montant de 3 267 000 euros ;
- Avec la SARL Hôtel Cosmos : clause de retour à meilleure fortune sur un abandon de créance d'un montant de 3 516 140 euros ;
- Avec la SA PARTOUCHE INTERACTIVE : clause de retour à meilleure fortune sur un abandon de créance d'un montant de 12 000 000 euros ;

- Le complément de prix d'acquisition des titres de la société WHL WILL HAVE LODGING SASU de 1 700 000 €, qui sera dû à M. Patrick Partouche lors de la purge définitive de tous recours sur le permis de construire de ladite parcelle de terrain, n'a pas été payé sur l'exercice et cette clause a donc été sans effet, en l'absence de levée de sa condition d'exécution.

V.- ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE

1. Situation des mandats des membres du Conseil de Surveillance :

Après avoir examiné la situation des mandats des membres du Conseil de surveillance, le Directoire constate que les mandats de :
- M. Patrick PARTOUCHE
- M. Ulysse PARTOUCHE, sous réserve de la validation de sa cooptation par l'assemblée générale,
- M. Daniel COHEN
- Mme Caroline TEXIER
- Mme Véronique MASI FORNERI,
- Ainsi que celui du représentant des salariés, viendront à expiration à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire.

Nous vous proposons en conséquence de renouveler les mandats des membres du conseil de surveillance venant à échéance, pour une nouvelle durée de 6 ans, soit jusqu'à la date de l'assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/10/2031, à l'exception de celui du représentant des salariés dont la durée du renouvellement est statutairement fixée à 2 ans, soit jusqu'à la date de l'assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/10/2027.

2. Situation des mandats des Commissaires aux Comptes :

Après avoir examiné la situation des Mandats des Commissaires nous vous informons que ces mandats ne viennent pas à expiration.

3. Situation de l'organisme tiers indépendant nommé en qualité d'auditeur des informations en matière de durabilité et chargé d'une de certification des informations en matière de durabilité, conformément aux dispositions de l'article L. 232-6-3 du Code de commerce

Après avoir examiné la situation du mandat de la société QUALICONSULT Audit, nous vous informons que son mandat ne vient pas à expiration.

Nous restons à votre disposition pour tout complément d'information ou précision que vous souhaiteriez recevoir,

Nous vous demanderons de donner quitus entier et définitif au Directoire de sa gestion pour l'exercice clos le 31 octobre 2025.

Nous vous invitons, après la lecture des rapports présentés par votre Commissaire aux Comptes, à adopter les résolutions soumises par le Directoire à votre vote.

Le Directoire

GROUPE PARTOUCHE
ANNEXE 1 AU RAPPORT DE GESTION

FACTURES *(1)* REÇUES ET EMISES NON RÉGLÉES A LA DATE DE LA CLÔTURE DE L'EXERCICE DONT LE TERME EST ÉCHU
(Article D. 441-6 du Code de commerce)

	Article D. 441-6 I.-1° : Factures *reçues* non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441-6 I.-2° : Factures *(2) émises* non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour *[indicatif]*	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et +	Total (1 jour et +)	0 jour *[indicatif]*	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et +	Total (1 jour et +)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	93						0					
Montant total des factures concernées ***TTC***	586 915	260 357	539	259	292	261 447	0	673 054	600	778	1 281	675 054
% du montant total des achats de l'exercice ***HT***	-	1,18%	0,00%	0,00%	0,00%	1,19%						
% du CA de l'exercice ***HT***							-	4,34%	0,00%	0,01%	0,01%	4,36%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues	**0**						**39**					
Montant total des factures exclues ***TTC***	0						**211 612**					
(C) Délais de paiement de référence utilisés												

Délais de paiement de référence utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : comptant / 30 jours à date de facture Délais légaux : /	Délais contractuels : comptant / 30 jours à date de facture Délais légaux : /